



3.1. Parcours de formation

Le parcours de formation d'un élève en formation se fera de façon continue et progressive. L'enseignant s'attachera à s'adapter aux besoins de chaque élève conducteur.

Dans un premier temps, un élève voulant s'inscrire devra effectuer une évaluation de départ qui permettra de fixer un nombre d'heures prévisionnelles pour l'élève conducteur dans le but d'obtenir son permis de conduire.

Nos évaluations ont une durée d'une heure et se dérouleront avec une partie théorique et une partie pratique sur véhicule. La procédure d'évaluation est consultable dans nos agences.

A la fin de l'évaluation, l'auto-école établira un contrat de formation ainsi qu'un devis reprenant les coûts détaillés de formation sur la base de l'évaluation et les coûts unitaire de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité de dépassement de cette offre. Les enseignants feront régulièrement le point sur l'évolution des acquis des compétences des élèves en fonction du REMC.

Formation à l'examen théorique général (code de la route)

Les cours collectifs de code de la route seront dispensés dans nos locaux par des enseignants diplômés (les qualifications de nos enseignants sont consultables dans nos agences) soit avec des séries test avec correction en présence d'un enseignant soit en séquences thématiques. Les principaux thèmes abordés en thématiques sont : la signalisation, l'alcool, l'accidentologie pour les candidats en formation B et AAC ; la signalisation particulière, le chargement et la dynamique du véhicule pour les formations B96, EB, C, CE et D ; les différents types de moto, l'équipement pour les formations 2 roues.

L'élève aura également la possibilité de s'entraîner sur internet grâce au pack web.

L'inscription à l'examen se fera au choix de l'élève de façon autonome ou guidé par un enseignant (tant sur les démarches que sur ses capacités à réussir).

Formation pratique :

La formation pratique se basera sur les compétences du REMC ceci permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduites variées en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque élève.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ✓ Diversités des méthodes et techniques adaptées aux élèves apprenants.
- ✓ Salle de cours
- ✓ Matériel informatique relié à internet
- ✓ Matériel de vidéo projection
- ✓ Outils pédagogiques
- ✓ Documentation professionnelle
- ✓ Utilisation d'une piste hors circulation
- ✓ Circulation sur route
- ✓ Véhicules écoles

INTERVENANTS :

- ✓ Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), avec la mention nécessaire à la formation et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- ✓ Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'un titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP E.C.S.R) avec le CCS nécessaire à la formation et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

EFFECTIFS :

Un élève par véhicule sauf en cas d'écoute pédagogique.

HORAIRES :

Les leçons sont programmées à l'avance selon les disponibilités de l'élève. Elles peuvent avoir lieu du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.

DUREE de FORMATION PRATIQUE :

Minimum 20 heures obligatoires (Boîte mécanique)

Minimum 13 heures obligatoires (Boites automatique)

Lors de l'apprentissage des objectifs de la compétence 1 du REMC, l'élève apprendra à connaître et utiliser les commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et apprendra également à manier le véhicule dans un trafic faible.

Lors de l'apprentissage des objectifs de la compétence 2 du REMC, l'élève aura déjà acquis la maîtrise mécanique de son véhicule, par conséquent le but sera d'aller circuler dans des conditions normales afin de regarder correctement autour de soi, de mettre en place une logique d'anticipation du regard par le biais de la recherche des indices utiles. L'élève sera également amené à apprendre à se placer sur la route, à gérer le franchissement des différents types d'intersections et réussir à adapter les prises de décisions en rapport avec la présence d'autres usagers. L'apprentissage des manœuvres en toute sécurité sera également traité.

Lors de l'apprentissage des objectifs de la compétence 3 du REMC, l'élève sera confronté à des situations difficiles, routes étroites et sinueuses, routes à forte déclivité, voies rapides, conditions de circulation dans un trafic dense, et si possible conduite dans des conditions météo difficiles.

L'élève aura pour but d'apprendre à cohabiter avec les autres usagers y compris les poids lourds, les véhicules de transport en commun, les véhicules lents, les piétons, les 2 roues afin de pouvoir adapter ses savoirs faire et savoir être en fonction de chaque catégorie.

Lors de l'apprentissage des objectifs de la compétence 4 du REMC, l'apprentissage aura pour but de permettre de mettre en place une certaine part d'autonomie dans la conduite de l'élève et lui permettre également de circuler dans un souci d'économie de carburant tout en gérant sa sécurité et celle des autres usagers.

Il sera également établi des cours théoriques collectifs en salle traitant des risques routiers, du secourisme et de l'entretien et dépannage de base sur les véhicules.

Suite à l'obtention de l'examen théorique général et à la validation des 4 compétences du REMC, l'élève pourra être présenté à l'examen pratique du permis de conduire